

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SÉANCE DU 4 AVRIL 2024****N° CCAS_2024DL019****Date de convocation** : 28 mars 2024**Affichage du compte-rendu** :**Nombre de conseillers en exercice** : 15**OBJET : SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Gilles BARRET (donne pouvoir à Ghislaine ARCARO), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget du SAAD, ainsi que le compte de gestion 2023, ont arrêté les résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2023 dégage un excédent égal à **+ 81 287,08 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	614 605,71 €	664 610,40 €
(B) RÉSULTAT REPORTE	50 803,60 €	50 803,60 €
(C) DÉPENSES	665 409,31 €	634 126,92 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)	30 483,48 €	
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)	81 287,08 €	

La section d'investissement fait apparaître un déficit qui s'établit à **- 8 064,08 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	16 200,00 €	4 603,65 €
(B) DÉPENSES	35 245,30 €	31 713,03 €

La date de publication est la date de réception par la préfecture

(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	19 045,30 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)	- 8 064,08 €

Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2023 « au titre de l'affectation du résultat », soit **12 000,00 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2023 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	0,00 €
RECETTES	12 000,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	12 000,00 €

Affectation du résultat consolidé :

Deux états extraits du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale (les états II-I et II-II relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) et deux états extraits du compte de gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (les états B1 et B2 relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) établis par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 85 223,00 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2024.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	81 287,08 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	- 8 064,08 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	12 000,00 €
SOLDE DISPONIBLE	85 223,00 €

Le résultat déficitaire d'investissement constituera une dépense d'investissement d'un montant de **8 064,08 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 81 287,08 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2023.

En conséquence, le conseil d'administration

- **REPORTE**, en dépenses, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 8 064,08 € ;
- **AFFECTE**, en recettes, la somme de 81 287,08 € au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2024.

Fiche de calcul du résultat 2023

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

Fonctionnement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	614 605,71 €	664 610,40 €
(B) RÉSULTAT REPORTE	50 803,60 €	50 803,60 €
(C) DÉPENSES	665 409,31 €	634 126,92 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)	30 483,48 €	
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)	81 287,08 €	

Investissement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	16 200,00 €	4 603,65€
(B) DÉPENSES	35 245,30 €	37 713,03 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	19 045,30	19 045,30 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)	- 8 064,08 €	

Reports :

DÉPENSES	0,00 €
RECETTES	12 000,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	12 000,00 €

Affectation du résultat :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	81 287,08 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT DONT REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	- 8 064,08 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	12 000,00 €
SOLDE DISPONIBLE	85 223,00 €

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 069-266910413-20240404-CCAS_2024DL19-DE